



RCS : ANTIBES

Code greffe : 0601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANTIBES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 01024

Numéro SIREN : 524 949 849

Nom ou dénomination : SARL DEMENAGER CONFIAINT ET ORGANISE

Ce dépôt a été enregistré le 11/01/2017 sous le numéro de dépôt 201

Comptes annuels

Période du 01/07/2015 au 30/06/2016

SARL DEMENAGER CONFIANT ET ORGANI.

2 chemin Sainte Colombe

06800 CAGNES SUR MER

00614146814

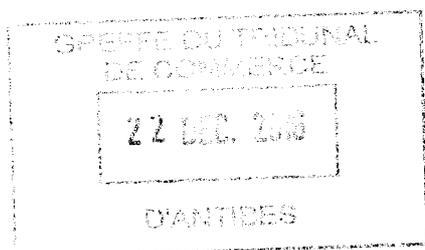
APE : 4942Z

Siret : 52494984900011

d.c.o@live.fr

" Copie conforme à l'original "

Verdier



Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'ordre de Marseille
262 Av Ste Marguerite 06200 Nice
36 Bd Victor Hugo 06000 Nice
26 Av des Tignes 06110 Le Cannet

Tél. 0 890 710 140

Fax. 0 890 712 140

Courriel : cabinetcomptable@hma-conseil.fr

Site Web : www.hma-conseil.com

Sommaire

Liasse Fiscale	2
2050 - Bilan Actif	4
2051 - Bilan Passif avant répartition	5
2052 - Compte de résultat de l'exercice en liste	6
2053 - Compte de résultat de l'exercice (suite)	7
2054 - Immobilisations	8
2054 Bis - Tableau des écarts de réévaluation sur immobilisations amortissables	9
2055 - Amortissements	10
2056 - Provisions inscrites au bilan	11
2057 - Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	12
2058A - Détermination du résultat fiscal	13
2058B - Déficit, indemnités pour congés à payer et provisions non déductibles	16
2058C - Tableau d'affectation du résultat et renseignements divers	17
2059A - Détermination des plus ou moins values	18
2059B - Affectation des plus values à court terme et des plus values de fusion o...	19
2059C - Suivi des moins-values à long terme	20
2059D - Affectation des plus values à long terme	21
2059E - Détermination de la valeur ajoutée produite au cours de l'exercice	22
2059F - Composition du capital social	23
2059G - Filiales et participations	24
2079CICE - Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	25
Annexe	28
Règles et méthodes comptables	30
Notes sur le bilan	32
Notes sur le compte de résultat	38
Autres informations	39
Faits caractéristiques	40
Etat des créances et des dettes	41
Tableau des cinq derniers exercices	42

Comptes annuels

2016

Période du 01/07/2015 au 30/06/2016

Liasse Fiscale



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SARL DEMENAGER CONFIAINT ET ORGANI. Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12Adresse de l'entreprise 2 chemin Sainte Colombe 06800 CAGNES SUR MER Durée de l'exercice précédent* 12Numéro SIRET* 5 2 4 9 4 9 8 4 9 0 0 0 1 1Néant *Exercice N clos le,
30/06/2016

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	7 100 4 015 3 084	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	23 288 11 760 11 528	
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
Autres participations	CU	CV	50 50		
Créances rattachées à des participations	BB	BC			
Autres titres immobilisés	BD	BE			
Prêts	BF	BG			
Autres immobilisations financières*	BH	BI			
TOTAL (II)	BJ	BK	30 438 15 776 14 662		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	10 450 10 450
		Autres créances (3)	BZ	CA	2 973 2 973
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE	9 968 9 968
Disponibilités		CF	CG	37 456 37 456	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	1 121 1 121	
	TOTAL (III)	CJ	CK	61 970 61 970	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	92 409 15 776 76 633	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an	CR
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations : Non recensée	Stocks : Non recensée		Créances : Non recensée	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SARL DEMENAGER CONFIA NT ET ORGANI .		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 2 000)	DA			2 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			200
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			28 440
	Report à nouveau	DH			3 016
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI			12 284
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL			45 940
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			6 421
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			12 896
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			552
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			2 046
	Dettes fiscales et sociales	DY			8 776
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Compte régul.	Autres dettes	EA			
	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC			30 692
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE			76 633
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1G			28 281	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1H				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

		Désignation de l'entreprise : SARL DEMENAGER CONFIAINT ET ORGANI .						Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N								
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC				
	Production vendue	{	biens *	FD		FE		FF		
			services *	FG	101 995	FH		FI	101 995	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	101 995	FK		FL		101 995		
	Production stockée*					FM				
	Production immobilisée*					FN				
	Subventions d'exploitation					FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP		482		
	Autres produits (1) (11)					FQ				
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR		102 478	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS				
	Variation de stock (marchandises)*					FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		4 501		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW		29 625		
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX		2 945		
	Salaires et traitements*					FY		34 987		
	Charges sociales (10)					FZ		9 492		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations {	- dotations aux amortissements*			GA		5 231		
			- dotations aux provisions*			GB				
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD				
	Autres charges (12)					GE		1 043		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF		87 826		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)										
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*						(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*						(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)							GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)							GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)							GL		18
	Reprises sur provisions et transferts de charges							GM		
	Différences positives de change							GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement							GO		
Total des produits financiers (V)							GP		18	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*							GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)							GR		413
	Différences négatives de change							GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement							GT		
Total des charges financières (VI)							GU		413	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)										
							GV		(395)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)										
							GW		14 256	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL DEMENAGER CONFIANT ET ORGANI .		Néant <input type="checkbox"/> *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	68		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	68		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(68)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ			
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	1 904		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	102 496		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	90 211		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	12 284		
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	produits de location immobilières		HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP		
			- Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX		
	(9)	Dont transferts de charges			A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	5 303	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	1 664	obligatoires	A9	3 639
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Pénalités, amendes fiscales et pénales				68			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL DEMENAGER CONFIAANT ET ORGANI.										Néant <input type="checkbox"/> *						
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations								
						1		2		3						
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste						
INCORP.		TOTAL I				CZ		D8		D9						
		TOTAL II				KD		KE		KF						
CORPORELLES	Terrains										KG	KH	KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	KK	KL								
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	MI		KM	KN	KO								
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP	KQ	KR								
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	KT	KU	7 100	KV	KW	KX				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	KW	KX		KY	KZ	LA	6 416			
		Matériel de transport*				KY	KZ	LA	16 379	LB	LC	LD				
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	LC	LD	492	LE	LF	LG				
		Emballages récupérables et divers *				LE	LF	LG		LH	LI	LJ				
	Immobilisations corporelles en cours										LH	LI	LJ			
	Avances et acomptes										LK	LL	LM			
	TOTAL III										LN	LO	LP	23 972		6 416
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence										8G	8M	8T		
		Autres participations										8U	8V	8W	50	
Autres titres immobilisés										IP	IR	IS				
Prêts et autres immobilisations financières										IT	IU	IV				
TOTAL IV										LQ	LR	LS	50			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										ØG	ØH	ØJ	24 022		6 416	
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence						
						1		2		3						
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice						
INCORP.		TOTAL I				IN		CØ		DØ						
		TOTAL II				IO		LV		LW						
CORPORELLES	Terrains										IP	LX	LY	LZ		
	Constructions	Sur sol propre				IQ	MA	MB	MC							
		Sur sol d'autrui				IR	MD	ME	MF							
		Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS	MG	MH	MI							
	Installations techniques, matériel et outillage industriels										IT	MJ	MK	ML	7 100	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers				IU	MM	MN	MO							
		Matériel de transport				IV	MP	MQ	MR	22 796						
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW	MS	MT	MU	492						
		Emballages récupérables et divers *				IX	MV	MW	MX							
	Immobilisations corporelles en cours										MY	MZ	NA	NB		
Avances et acomptes										NC	ND	NE	NF			
TOTAL III										IY	NG	NH	NI	30 388		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence										IZ	ØU	M7	ØW		
	Autres participations										IO	ØX	ØY	ØZ	50	
	Autres titres immobilisés										I1	2B	2C	2D		
	Prêts et autres immobilisations financières										I2	2E	2F	2G		
TOTAL IV										I3	NJ	NK	2H	50		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										I4	ØK	ØL	ØM	30 438		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 30/06/2016

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL DEMENAGER CONFiant ET ORGANI .

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	—
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL DEMENAGER CONFIAINT ET ORGANI .</u>										Néant <input type="checkbox"/> *													
CADRE A																							
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *																							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY			EL			EM			EN											
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE			PF			PG			PH											
Terrains			PI			PJ			PK			PL											
Constructions			Sur sol propre			PM			PN			PO											
			Sur sol d'autrui			PR			PS			PT											
			Inst. générales, agencements, aménagement des constructions			PV			PW			PX											
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ			QA			QB			QC											
Autres immobilisations			Inst. générales, agencements, aménagement divers			QD			QE			QF											
			Matériel de transport			QH			QI			QJ											
corporelles			Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL			QM			QN											
			Emballages récupérables et divers			QP			QR			QS											
TOTAL III			QU			QV			QW			QX											
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN			ØP			ØQ			ØR											
CADRE B																							
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																							
Immobiliations amortissables																							
DOTATIONS																							
Colonne 1 Différentiel de durée et autres			Colonne 2 Mode dégressif			Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel			Colonne 4 Différentiel de durée et autres			REPRISES											
Colonne 5 Mode dégressif			Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice																	
Frais établissements TOTAL I			M9			N1			N2			N3			N4			N5			N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II			N7			N8			P6			P7			P8			P9			Q1		
Terrains			Q2			Q3			Q4			Q5			Q6			Q7			Q8		
Constructions			Sur sol propre			Q9			R1			R2			R3			R4			R5		
			Sur sol d'autrui			R7			R8			R9			S1			S2			S3		
			Ins. gales, agenc et am. des const.			S5			S6			S7			S8			S9			T1		
Inst. techniques mat. et outillage			T3			T4			T5			T6			T7			T8			T9		
Autres immobilisations corporelles			Inst. gales, agenc am. divers			U1			U2			U3			U4			U5			U6		
			Matériel de transport			U8			U9			V1			V2			V3			V4		
			Mat. bureau et inform. mobilier			V6			V7			V8			V9			W1			W2		
			Emballages récup. et divers			W4			W5			W6			W7			W8			W9		
TOTAL III			X2			X3			X4			X5			X6			X7			X8		
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV			NL						NM									NO					
Total général (I+II+III+IV)			NP			NQ			NR			NS			NT			NU			NV		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)			NW			Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY			Total général non ventilé (NW-NY)			NZ								
CADRE C																							
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*																							
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice											
									Z9			Z8											
Primes de remboursement des obligations									SP			SR											

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SARL DEMENAGER CONFIA NT ET ORGANI .Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	482	6U	482	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Z		7A
	TOTAL III	7B	482	TY	482	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	482	UB	482	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	482		
	- financières		UG			
	- exceptionnelles		UJ			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I. 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL DEMENAGER CONFIAINT ET ORGANI.

Néant *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN			
		Prêts (1) (2)		UP		UR		US			
		Autres immobilisations financières		UT		UV		UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux		VA							
		Autres créances clients		UX	10 450		10 450				
		Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée* UO)		ZI							
		Personnel et comptes rattachés		UY							
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ							
	Etat et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéficiaires		VM						
			Taxe sur la valeur ajoutée		VB	523		523			
			Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN						
			Divers		VP	2 450		2 450			
		Groupe et associés (2)		VC							
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR							
		Charges constatées d'avance		VS	1 121		1 121				
	TOTAUX				VT	14 545	VU	14 545	VV		
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VE							
				VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y							
		Autres emprunts obligataires (1)		7Z							
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		VG							
		à 1 an maximum à l'origine		VH	6 421		4 562		1 859		
		à plus d'1 an à l'origine									
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A							
		Fournisseurs et comptes rattachés		8B	2 046		2 046				
		Personnel et comptes rattachés		8C	2 144		2 144				
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	2 652		2 652				
État et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéficiaires		8E	1 904		1 904				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VW	1 646		1 646				
		Obligations cautionnées		VX							
		Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	428		428				
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J							
		Groupe et associés (2)		VI	12 896		12 896				
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K							
		Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ							
		Produits constatés d'avance		8L							
TOTAUX				VY	30 140	VZ	28 281		1 859		
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	12 896	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	2 930	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Désignation de l'entreprise : <u>SARL DEMENAGER CONFIAANT ET ORGANI.</u>							Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : <u>30/06/2016</u>		
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	12 284	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible*		à réintégrer :		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE			XE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX			XW 68		
	Amendes et pénalités		WJ	68	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								I7 61		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme						WN		
			- Plus-values soumises au régime des fusions						WO		
Écart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								XR 61			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW			WQ 284		
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3			
							TOTAL I		WR	12 758	
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *									WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)									WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV		
			- imposées au taux de 0 %						WH		
			- imposées au taux de 19%						WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW		
			- imputées sur les déficits antérieurs						XB		
Autres plus-values imposées au taux de 19 %								I6			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales * (Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A					XA		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.									ZY	
	Majoration d'amortissement*									XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)		L5	XF
		Pôle de compétitivité (44 undecies)		L6	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA	
		Zone franche urbaine (44 octies, octies A)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité (44 quaterdecies)		XC	
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)					PC			
Écart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								XS 62			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9	Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI	XG			
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II		XH	62	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		déficit (II moins I)		XI	12 696		XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL			XL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XN	12 696		XO		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)											

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL DEMENAGER CONFiant ET ORGANI.</u>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)		K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO
	↓	↓	
	ligne Wl		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)

xu

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
 (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL DEMENAGER CONFIAANT ET ORGANI .</u>										Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(15 734)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB				
						- Autres réserves	ZD				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	18 750		Dividendes		ZE				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZF				
	TOTAL I	ØF	3 016		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG		3 016		
			TOTAL II		ZH		3 016				
DISTRIBUTIONS (Article 235ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7		YQ			
	Engagements de crédit-bail immobilier							YR			
	Effets portés à l'escompte et non échus							YS			
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance							YT	497		
	Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8		XQ	680		
	Personnel extérieur à l'entreprise							YU			
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	3 766		
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV			
	Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	24 680		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							YW	570		
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		9Z	2 375		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée							YY	20 184		
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	4 663		
DIVERS	Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2014) *							ØB	26 008		
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS			
	Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : ; handicapés : ;)							YP	1		
	Effectif affecté à l'activité artisanale							RL			
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK		%	
	Numéro du centre de gestion agréé *	XP						— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL DEMENAGER CONFIAANT ET ORGANI .

Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

	Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩

CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SARL DEMENAGER CONFIA NT ET ORGANI .Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 16 % ❷ .

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0 bis* du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ❶ *.**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine ❶		Moins-values à 16 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ❸	Solde des moins-values à 16 % ❹
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❺	Solde des moins-values à reporter col ❷ = ❷+❸+❹-❺-❻
		À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❸	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ❺		
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL DEMENAGER CONFIA NT ET ORGANI .					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <u>SARL DEMENAGER CONFIAANT ET ORGANI .</u>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
Exercice ouvert le : <u>01/07/2015</u> et clos le : <u>30/06/2016</u>		Durée en nombre de mois <u>12</u>
I Production de l'entreprise		
Ventes de marchandises		OA
Production vendue – Biens		OB
Production vendue – Services		OC
Production stockée		OD
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial		OF
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		OH
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		OL
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT
	TOTAL 1	OM
II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)		
Achats de marchandises (droits de douane compris)		ON
Variation de stocks (marchandises)		OO
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)		OP
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)		OQ
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances		OR
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		OS
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		OW
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		OY
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.		OZ
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9
	TOTAL 2	OJ
III Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG
IV Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur le 1329)		SA
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE.		
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	<input type="checkbox"/> EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE		GX
Période de référence	GY	GZ
Date de cessation		HR
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).		
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.		
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.		

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détendant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

Néant *

EXERCICE CLOS LE 30/06/2016

N° SIRET 5 2 4 9 4 9 8 4 9 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL DEMENAGER CONFIA NT ET ORGANI .

ADRESSE (voie) 2 chemin Sainte Colombe

CODE POSTAL 06800

VILLE CAGNES SUR MER

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique VERDIER Prénom(s) Franck
 Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 100
 Naissance : Date 24111978 N° Département 58 Commune cosne cours sur loire Pays FRANCE
 Adresse : N° 2 Voie chemin Sainte Colombe
 Code Postal 06800 Commune CAGNES SUR MER Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30/06/2016

N° SIRET 5 2 4 9 4 9 8 4 9 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL DEMENAGER CONFIAINT ET ORGANI.

ADRESSE (voie) 2 chemin Sainte Colombe

CODE POSTAL 06800 VILLE CAGNES SUR MER

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI constitue le support déclaratif du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

Exercice ouvert le	01/07/2015	Clos le	30/06/2016
--------------------	------------	---------	------------

Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise*
	52494984900011
SARL DEMENAGER CONFIAANT ET ORGANI. 2 chemin Sainte Colombe 06800 CAGNES SUR MER	Ancienne adresse (en cas de changement) : .

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (article 223 A du CGI)	<input type="checkbox"/>	Désignation et adresse de la société mère :	N° SIREN de la société mère

Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt (reporter le montant cumulé figurant sur le bordereau récapitulatif de cotisation (BRC) ou la déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS) ou la déclaration trimestrielle de salaire (DTS) relatif au dernier mois ou au dernier trimestre de l'année) ¹	1	30 710
Montant du crédit d'impôt (ligne 1 x 6 %) ²	2	1 843
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ² (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers)	3a	
Montant de la majoration prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 3a x 6 %) ² x 10 / 90)	3b	
Montant du crédit d'impôt majoré (ligne 2 + ligne 3b)	4	1 843
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 7)	5	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 2 ou ligne 4 + ligne 5)	6	1 843

¹ Les entreprises éligibles au CICE sont tenues de s'acquitter de leurs obligations déclaratives à la fois auprès des organismes collecteurs des cotisations sociales et auprès de l'administration fiscale.

² Pour des rémunérations versées en 2015 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer, le taux est fixé à 7.5%

³ Cf. § 55 du BOI-BIC-RICI-10-150-20.

II. CADRE A REMPLIR PAR LES ENTREPRISES DECLARANTES QUI ONT PARTICIPE DANS DES SOCIETES DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILES NON SOUMIS A L'IMPOT SUR LE REVENU

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ②) × ③ X
TOTAL				7

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ②) × ③ X
TOTAL				

IV-1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et les entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu) :

Cas général		
Montant du crédit d'impôt (hors quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (report de la ligne 2 ou de la ligne 4)	8	1 843
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ³	9	
Montant du crédit d'impôt disponible <i>Reporter en ligne 10 :</i> - le résultat du calcul (ligne 8 - ligne 9) s'il est positif; - zéro si le résultat du calcul (ligne 8 - ligne 9) est négatif ou égal à zéro	10	1 843
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (ligne 7 du cadre II + ligne 10)	11	1 843

Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)		
Montant total du crédit d'impôt du groupe (totalisation de la ligne 8 de l'ensemble des déclarations n°2079-CICE-SD déposées pour les sociétés du groupe)	12	
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement	13	
Montant du crédit disponible <i>Reporter en ligne 14 :</i> - le résultat du calcul (ligne 12 - ligne 13) s'il est positif; - zéro si le résultat du calcul (ligne 12 - ligne 13) est négatif ou égal à zéro	14	
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation des entreprises dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (totalisation de la ligne 7 de l'ensemble des déclarations du groupe) + ligne 14	15	

³ Il convient de porter le montant de la créance cédée, et non le montant de l'avance perçue.

IV-2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Montants imputés sur l'impôt sur les sociétés (dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 11 ou ligne 15)	16	1 843
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes et PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander à partir du formulaire n° 2573-SD	17	

IV-3. Entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu : Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5 et 6 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et celui du crédit d'impôt disponible déterminé ligne 11 dans la partie réductions et crédits d'impôt de la déclaration de revenus n° 2042 C-PRO (case 8TL ou 8UW).

Les demandes de restitution anticipée ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

Comptes annuels

2016

Période du 01/07/2015 au 30/06/2016

Annexe

H·M·A
Conseil

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL DEMENAGER CONFIA NT ET ORGANI.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2016, dont le total est de 76 633 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 12 284 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2015 au 30/06/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/06/2016 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2016 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 1 559 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2015 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.


Notes sur le bilan
Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 100			7 100
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	16 380	6 417		22 796
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	493			493
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	23 972	6 417		30 389
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	50			50
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	50			50
ACTIF IMMOBILISE	24 022	6 417		30 439

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		6 417		6 417
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		6 417		6 417
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Amortissements des immobilisations


Notes sur le bilan

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 595	1 420		4 015
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	7 735	3 647		11 382
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	215	164		379
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	10 545	5 231		15 776
ACTIF IMMOBILISE	10 545	5 231		15 776

Notes sur le bilan
Actif circulant
Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 14 545 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	10 450	10 450	
Autres	2 974	2 974	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	1 121	1 121	
Total	14 545	14 545	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	1 748
Etat - produits à recevoir	2 450
Total	4 198

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 2 000,00 euros décomposé en 100 titres d'une valeur nominale de 20,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 30 140 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine			1 859	
- à plus de 1 an à l'origine	6 422	4 563		
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 046	2 046		
Dettes fiscales et sociales	8 776	8 776		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	12 896	12 896		
Produits constatés d'avance				
Total	30 140	28 281	1 859	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	2 930			
(**) Dont envers les associés	12 896			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 12 896 euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	545
Dettes provis. pr congés à payer	751
Charges sociales s/congés à payer	165
Total	1 462

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	1 121		
Total	1 121		



Notes sur le compte de résultat



Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.



Faits caractéristiques

Etat des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	10 450	10 450	
Autres	2 974	2 974	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	1 121	1 121	
Total	14 545	14 545	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

ETAT DES DETTES

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	6 422	4 563	1 859	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 046	2 046		
Dettes fiscales et sociales	8 776	8 776		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	12 896	12 896		
Produits constatés d'avance				
Total	30 140	28 281	1 859	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	2 930			
(**) Dont envers les associés	12 896			

Tableau des cinq derniers exercices

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital en fin d'exercice					
Capital social	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
Nombre d'actions ordinaires	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Opérations et résultats :					
Chiffre d'affaires (H.T.)	100 252,22	86 740,88	73 563,09	111 305,65	101 995,34
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	29 888,84	9 184,24	-11 408,20	24 310,37	18 937,27
Impôts sur les bénéfices	4 109,00	782,00		149,00	1 904,00
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	23 257,34	4 795,62	-15 758,63	18 750,61	12 284,28
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	257,80	84,02	-114,08	241,61	170,33
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions	232,57	47,96	-157,59	187,51	122,84
Dividende distribué					
Personnel					
Effectif salariés	2	2	2	2	2
Montant de la masse salariale	12 848,01	21 135,72	30 983,66	29 823,24	27 687,46
Montant des sommes versées en avantages sociaux	3 565,36	4 779,78	4 606,16	3 637,17	4 188,80

SARL DEMENAGER CONFIAIT ET ORGANISE (D.C.O.)

Société à Responsabilité Limitée

Au capital social de 2 000,00 €

Siège social

2, chemin de Sainte Colombe

06800 CAGNES SUR MER

RCS ANTIBES B 524 949 849

SIRET 524 949 849 00011

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 30 NOVEMBRE 2016**

**AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
CLOS LE 30 JUIN 2016**

L'exercice social clos le 30 juin 2016 se solde par un bénéfice de 12 284,28 €, qui recevra l'affectation suivante :

- La somme de 12 284,28 € au compte "Autres réserves".

Il est rappelé que la société est soumise à l'impôt société.

" Copie conforme à l'original "

Vedrier

SARL DEMENAGER CONFIANT ET ORGANISE (D.C.O.)

Société à Responsabilité Limitée

Au capital social de 2 000,00 €

Siège social

2, chemin de Sainte Colombe

06800 CAGNES SUR MER

RCS ANTIBES B 524 949 849

SIRET 524 949 849 00011

**RAPPORT DE GESTION DE LA GÉRANCE
EN VUE DE L'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2016**

Le soussigné, Monsieur VERDIER FRANCK, Gérant de la Société "DEMENAGER CONFIANT ET ORGANISE", a, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2016, établi le présent rapport de gestion sur la situation de la Société durant l'exercice écoulé.

Le présent rapport, prévu par les dispositions de l'article L.223-26 et L.232-1 du Code de Commerce, expose :

- la situation de la Société au cours de l'exercice clos le 30 juin 2016 ;
- l'évolution prévisible de la Société au cours du présent exercice social et des exercices futurs ;
- les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice social et la date à laquelle il est établi.

I - SITUATION DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE SOCIAL

1 - Compte rendu d'activité

La société exerce l'activité de services de déménagement et se traduit, pour cet exercice social clos le 30 juin 2016, par les chiffres suivants, représentant les principaux niveaux de résultats :

L'exercice s'est caractérisé par un chiffre d'affaires de 101 995 € et un total de produits d'exploitation de 102 478 €.

Le total des charges d'exploitation s'est élevé à la somme de 87 826 €.

Ces résultats entraînent un bénéfice d'exploitation de 14 651 €.

Après comptabilisation des produits financiers de 18 €, des charges financières de 413 €, le résultat courant avant impôts se solde par un bénéfice de 14 256 €.

Compte tenu des charges exceptionnelles de 68 € et de l'impôt sur les bénéfices de 1 904 €, le résultat net comptable laisse apparaître un bénéfice de 12 284,28 €.

FV

Les résultats enregistrés pour cet exercice restent stables.

2 - Evolution prévisible

En 2016/2017, nous espérons développer encore notre chiffre d'affaires et intensifier nos efforts de maîtrise des charges d'exploitation, de sorte à dégager un bénéfice plus important.

3- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun événement notable ne semble devoir être signalé.

4 - Activité en matière de recherche et développement

Notre Société n'a engagé aucun frais en matière de recherche et développement.

II - AFFECTATION DES RESULTATS

L'exercice social clos le 30 juin 2016 se solde par un bénéfice de 12 284,28 €, qui recevra l'affectation suivante :

- La somme de 12 284,28 € au compte "Report à nouveau".

Il est rappelé que la société est soumise à l'impôt société.

III - PRISE DE PARTICIPATION - MODIFICATIONS DANS LE CAPITAL

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2016, la Société n'a pris aucune participation dans d'autres sociétés et il n'y a eu aucune modification du capital social.

IV - SITUATION DE LA SOCIETE EU EGARD AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 243 BIS DU CGI

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du CGI, qui fait obligation aux Gérants d'indiquer dans leurs rapports à l'assemblée générale des associés, le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices qui précèdent celui sur lequel l'assemblée est appelée à statuer, ainsi que le montant du crédit d'impôt ou de l'avoir fiscal correspondant à ces dividendes distribués, la gérance précise qu'il n'a pas été procédé à des distributions de dividendes au cours des trois derniers exercices.

V - CONVENTIONS ET OPERATIONS TOMBANT SOUS LE COUP DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.223-19 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous invitons sur ce point à vous reporter au rapport spécial de la gérance établi par acte séparé et dont un exemplaire est mis à la disposition de chaque associé.

VI - CONCLUSION

La gérance a l'honneur de soumettre à votre approbation les résolutions qui figurent en annexe et, est prête à répondre aux questions que vous voudrez bien lui soumettre.

Fait à CAGNES SUR MER, le 31 octobre 2016

Le gérant

Monsieur VERDIER Franck

Verdié